



Tantième après changement d'une cave en habitation

Par **sbes**, le **03/08/2020** à **15:39**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je fais parti d'une copropriété qui sépare la facture d'eau en tantième (absence de compteur individuel). Une cave de cette copropriété à changer de nature pour devenir habité (depuis quelques années).

Ma question : je voudrais savoir si le changement de cave en habitation fais augmenter sa part en tantièmes? Si oui est ce qu'on obtenir le remboursement des anciennes factures?

Très cordialement.

Par **oyster**, le **03/08/2020** à **16:55**

Bonjour,

Une modification de la "destination" se doit de recevoir l'accord de l'ag suite à un vote d'une résolution ,et, dans un deuxième temps pour concrétiser le passage chez un notaire pour modifier le RC .